

FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2008



Cours d'eau du Porzay

Secteur géographique :

Porzay

Sources des données :

CCPCP

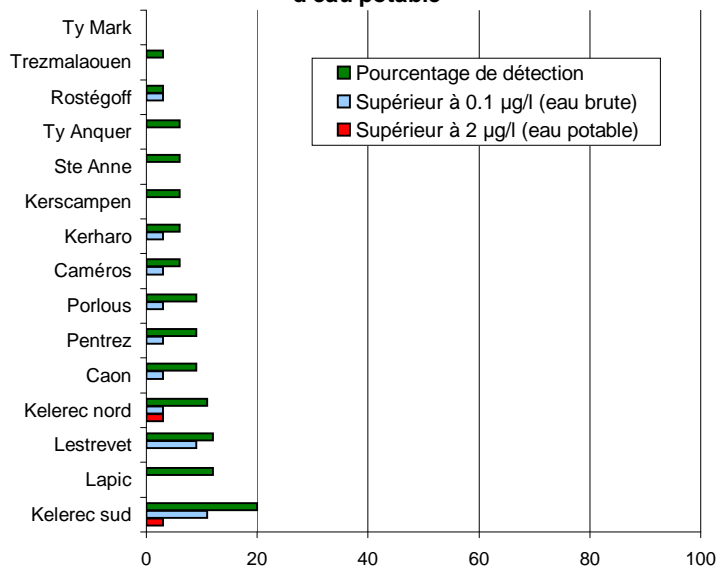
Superficie des bassins versants : 134,16 km²

Nombre de prélèvements : 1 par cours d'eau

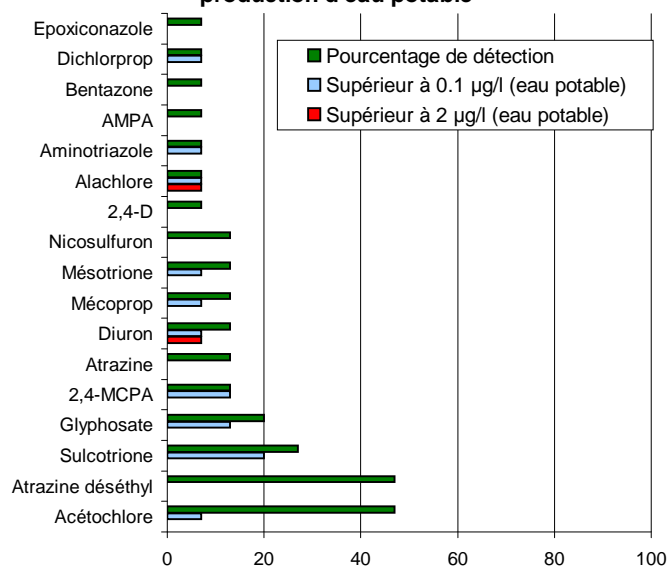
Nombre de substances analysées : 36

Mise à jour avril 2011

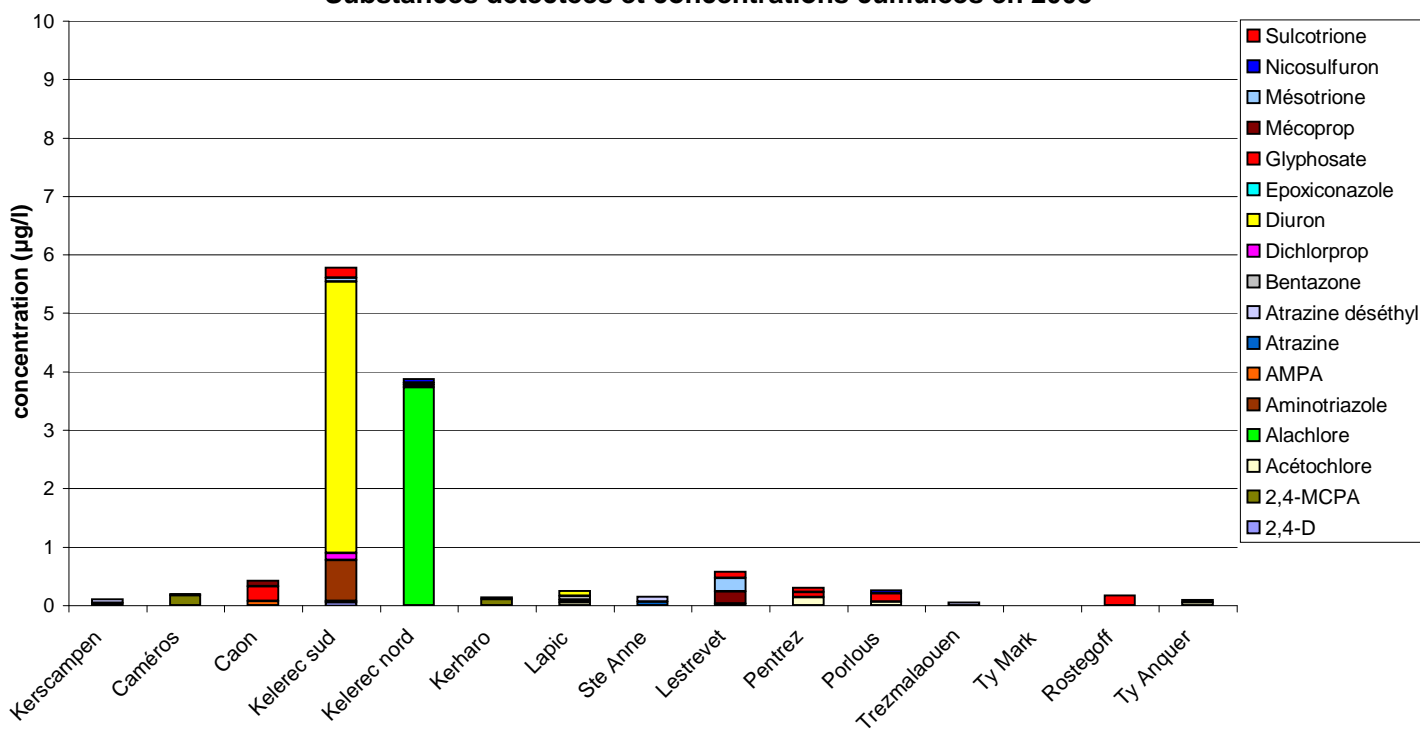
Analyse par cours d'eau - pourcentage de détection et de dépassement des normes pour la production d'eau potable



Analyse par molécule - Pourcentage de détection et de dépassement des normes pour la production d'eau potable



Substances détectées et concentrations cumulées en 2008



Le suivi des pesticides sur les cours d'eau du Porzay a débuté avec 1 analyse multiparamètre en 2008 sur les quinze cours d'eau suivi cette année là. Le graphique "analyse par cours d'eau", met en avant les différences de contamination en fonction des bassins versants. Des molécules pesticides sont détectées partout à l'exception du Ty Mark (plus petit cours d'eau suivi) ; 20% des molécules analysées dans le Kelerec sud ont été détectées, 12% dans le Lapic et le Lestrevet, 11% dans le Kelerec nord. Les molécules les plus rencontrées dans les cours d'eau sont l'acétochlore, l'atrazine déséthyl (résidu de l'atrazine, désherbant maïs), le sulcotrione et le glyphosate.

Les cours d'eau du Porzay ne sont pas concernés par la production d'eau potable, la comparaison des valeurs par rapport aux normes est simplement indicative. La norme pour l'eau potable distribuée de 0,1 µg/l est dépassée dans certains cours d'eau : 4 molécules sur 35 dans le Kelerec sud, 3 sur 34 dans le Lestrevet. Le graphique par molécule présente les substances concernées par ces dépassement, soit : sulcotrione, glyphosate et 2,4-MCPA. Les concentrations mesurées sont supérieures à la norme pour l'eau brute destinée à la production d'eau potable de 2 µg/l à deux reprises : dans les cours d'eau voisins du Kelerec nord et du Kelerec sud (respectivement : alachlore 3,74 µg/l et diuron 4,64 µg/l, deux molécules présentes dans la liste de l'état chimique. Le diuron qui sera interdit le mois de décembre suivant la date du prélèvement.

A noter que ce jour de juillet 2008, la concentration totale en pesticides est supérieure à la norme eau potable (0,5 µg/l) dans 3 cours d'eau, dont 2 au-dessus de la norme pour l'eau brute destinée à la production (2 µg/l) : Kelerec nord 5,78 µg/l, Kelerec sud 3,88 µg/l et Lestrevet 0,58 µg/l.